



ÉGALES

janv. 2025

Édito

BONNE ANNÉE FÉMINISTE !

DES LUTTES, DES DROITS ET BRÛLONS

LE PATRIARCAT



POURQUOI LE 17 JANVIER ?

17 janvier 1975 - 17 janvier 2025 : la loi sur l'interruption volontaire de grossesse a 50 ans, un grand pas pour les droits des femmes

17 janvier 1975 : une loi est enfin votée. Une loi qui n'aurait jamais vu le jour si le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et la Contraception) n'avait pas porté ce combat. Ce combat des femmes qui en avaient assez de voir leur vie gâchée par de multiples grossesses ou de devoir avorter dans de sordides conditions et parfois au péril de leur vie.



Ce combat, ce fut des avortements clandestins réalisés dans de bonnes conditions sanitaires, ce fut des départs collectifs et revendiqués en Angleterre, aux Pays Bas et en Suisse, ce furent de nombreuses manifestations.

Nous , mouvement féministe, soutenu par des médecins et par une large part de la société, avons lutté, agi, écrit, publié, filmé, dans l'illégalité et la légalité

avant 1975 pour conquérir enfin ce droit fondamental.

C'est poussé par cette mobilisation importante que le gouvernement et des parlementaires ont accepté la pratique de l'avortement en France sous conditions strictes et restrictives, à l'essai, pour éviter que des femmes continuent à mourir dans la clandestinité et pour que l'« ordre public» soit rétabli. Simone Veil a porté la loi à l'Assemblée nationale avec beaucoup de courage contre les réactionnaires et fascistes de tous poils mais seule, elle n'aurait rien pu faire.



1975 a été une victoire des forces féministes et de progrès visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société. Et ces mêmes forces féministes ont dû lutter pour acquérir de nouveaux droits, faire évoluer la loi pour qu'elle réponde vraiment aux droits des femmes.

A l'heure actuelle, sont à l'œuvre au niveau national et international, des forces traditionalistes,

d'extrême droite, soutenues par des religieux comme le pape. Elles pervertissent les mots liberté, vie et même féminisme. Aux USA, les juges de la Cour Suprême nommés par Trump ont rendu l'avortement impossible au niveau fédéral et de nombreux États en ont supprimé l'accès. En Argentine, le président Milei veut faire de même. Constitutionnalisation ou pas, rien n'est jamais acquis définitivement. De nombreux pays refusent toujours le droit à l'avortement.

De nombreux pays refusent toujours le droit à l'avortement. En Pologne ou dans certains états des USA, toute complication de la grossesse (arrêt spontané foetal par exemple) ou toute grossesse pathologique nécessitant une interruption peuvent passer pour un avortement que les médecins refusent alors de faire. Des femmes meurent par absence de soins.

Nous n'oublions pas ces générations de femmes en France à qui la société refusait ce droit. Nous voulons que nous et les générations futures, partout dans le monde, puissions choisir librement d'être enceintes ou pas, d'être mère ou pas, dans des conditions sanitaires dignes et protectrices.

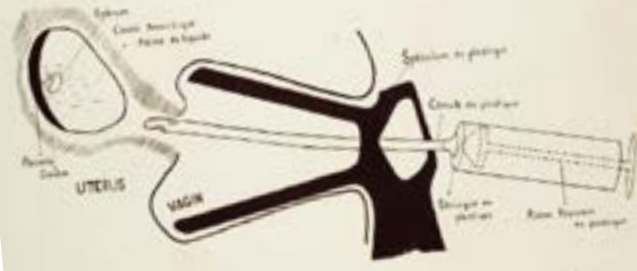
Toutes concernées, nous « célébrons » la loi de 1975 sur l'avortement.

Collectif Avortement Europe

En attendant que triomphe la contraception

PLUS D'AVORTEMENTS-BOUCHERIE

il existe une méthode simple et sans danger:
La méthode Karman



Pas d'angoisse à avoir. Le médecin pose le spéculum, introduit la canule dans l'orifice cervical, branche la seringue et aspire. L'embryon et le placenta passent dans la seringue. La femme peut repartir. Durée: 10 à 30mn - Coût du matériel: 50F. Pas besoin d'anesthésie. Ni curetage, ni perforation.

POUR LE DROIT D'AVOIR LES ENFANTS QUE NOUS VOULONS

Des Femmes.

ni le **JUGE** ni le **PAPE** ni le **FRIC**

seules
les FEMMES décident

**AVORTEMENT
CONTRACEPTION
LIBRES et GRATUITS**

MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et la Contraception)

«on ne mendie pas un juste droit,
on se bat pour lui»



Mouvement pour
la Liberté de
l'Avortement et de
la Contraception

HOPITAL

MLAC

54 RUE VIEILLE DU TEMPLE
75004 PARIS

PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

COMMENT AGIR SYNDICALEMENT

Des outils pour un syndicalisme féministe !

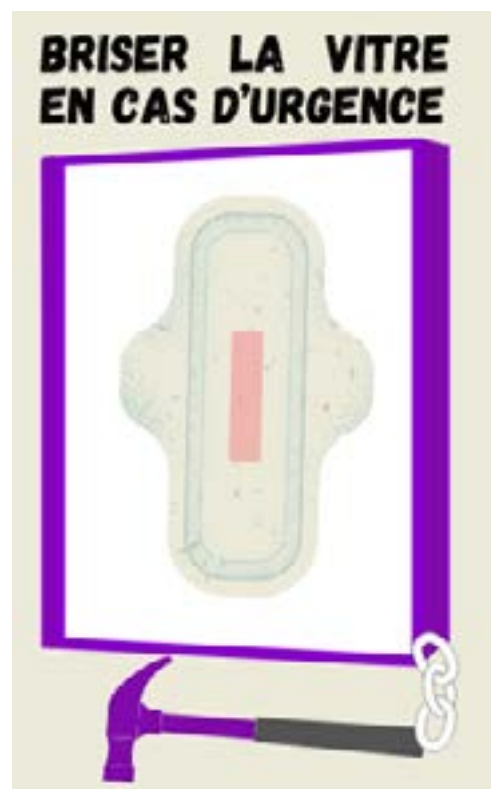
La commission féministe de Solidaires Paris a commencé cette année à produire des fiches outils, pour permettre à chaque syndicat et à chaque section de s'approprier notre revendicatif féministe. La première est consacrée à la précarité mens-



truelle, un combat à mener dans toutes nos lieux de travail, pour les employé·es et le public que l'on peut y recevoir. Vous trouverez dans cette fiche une explication du sujet, un récapitulatif des revendications de Solidaires, et des idées pratiques à mettre en place. Comment mener une campagne auprès des collègues, comment porter nos revendications en instances, dans quels points peut-on inscrire ce débat et faire vivre nos revendications...

Mais aussi des liens vers différentes ressources utiles, vers les tracts, affiches, et autres supports déjà produits par des syndicats ou sections.

Cette fiche outil est consultable sur le site de Solidaires Paris, dans un dossier consacré (solidairesparis.org/fiches-outils) où vous trouverez aussi des visuels à exploiter pour vos campagnes de lutte féministe !



LES FEMMES, LES MINES, LA TERRE

Article 3

un série qui vous raconte l'impact de l'extractivisme minier sur les femmes des communautés andines dans le sud du Pérou

Après une contextualisation de la dimension historiquement coloniale de l'extraction minière dans les économies latino-américaines, ce troisième article de la série « les femmes, les mines, la terre » a pour objectif d'exposer ce que l'activité minière a fait à la région du sud andin péruvien : le sentiment d'injus-

ture économique, les impacts environnementaux désastreux, les états d'urgence constants et la militarisation des territoires.

Cela fait plus de dix ans que je travaille dans les provinces de Cotabambas (Apurímac), Chumbivilcas et Espinar (Cusco), qui forment le "Corredor minier du sud

ni un centime, ni un peso à Velille, c'est pour ça qu'on proteste », affirmait en juillet 2023 le président de la communauté paysanne quechua de Cullawata. Ce faisant, il fait écho à un slogan de manifestation devenu commun : « il y a de l'or, il y a du cuivre, mais le peuple reste pauvre ». Depuis le virage néolibéral de 1990, sous l'égide du président autocratique Alberto Fujimori, l'expansion de l'industrie minière transnationale s'est accompagnée d'un appauvrissement réel des communautés voisines. Les emplois créés vont en priorité à des hommes venus des villes car mieux formés ; et les fonds déboursés par les entreprises sous forme de Responsabilité Sociale des Entreprises ressemblent plus à une modalité de contrôle social. Les espaces de négociation entre communautés et entreprises sont scandaleusement inégaux – avec des fonctionnaires de l'État central appuyant systématiquement les positions des entreprises. Les frustrations économiques sous-tendent des conflits latents : les riches sont de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres.

Le mécontentement économique s'aggrave avec le constat des destructions environnementales. Des montagnes entières disparaissent. Les routes traditionnelles sont détournées. Le passage des camions soulèvent tant de poussière que les cultures s'assèchent et le bétail s'étouffent. La filtration d'eaux acides brûle les pâturages, tue les



Projet Constan

ancia andin". Cet espace géographique et économique regroupe trois mégaprojets miniers à ciel ouvert : Las Bambas (aux mains du consortium chinois MMG), à Cotabambas ; Constan

cia (propriété de l'entreprise canadienne Hudbay), à Chumbivilcas ; et Tintaya-Antapaccay (exploité par Glencore, un groupe anglo-suisse), à Espinar. Exploitant tous les trois du cuivre (un métal stratégique de la transition énergétique au Nord), ces projets sont reliés par une route construite expressément

pour faciliter l'exportation de ce métal vers le port de Matarani, sur l'Océan Pacifique. Une route qui s'est d'ailleurs constituée sur la base de la dépossession de terres paysannes quechua et de tours de passe-passe technico-légaux, processus largement contesté localement.

« Ça nous fait mal jusqu'à l'âme, autant de camions, 500 ou 600 par jour, qui emportent nos richesses en passant par le cœur de [notre district de] Velille. Ils ne laissent



Mobilisation le 29 juillet 2023 et blocage du Corredor minier sud andin dans le district de Velille (Chumbivilcas). Les camions mis à l'arrêt, de l'entreprise Las Bambas, transportent du cuivre vers le port de Marantani

poissons pas centaines, et réduit à néant la capacité d'autoproduction pour l'autoconsommation. Comme l'explique une vieille dame de 80 ans à Espinar : « avant, on avait assez pour manger et pour vendre. Aujourd'hui, on n'a même plus assez à manger ». Sur les marchés, les client-es ne veulent pas acheter de produits agricoles de ces régions, par peur de l'intoxication par métaux lourds. On le voit, la question environnementale est d'abord une question économique : en polluant les eaux et l'air, l'industrie minière transnationale détruit les moyens de production de l'agriculture de subsistance.

Face à cette réalité économique et environnementale, les mouvements de contestation contre les grands projets miniers transnationaux se multiplient dans le Corredor minier du sud andin depuis les années 2010. Blocages de route, manifestations, parfois campe-

ments et véhicules miniers brûlés : lorsque tous les canaux officiels de dialogue et de négociation sont épuisés, les gens descendent dans les rues (et les champs). La réponse de l'État, quant à elle, est invariable. La répression policière fait régulièrement des dizaines de morts. Des états d'urgence (et leur prolongation) sont déclarés tous les ans dans le Corredor minier, ce qui autorise le déploiement de troupes militaires d'élite contre-insurrectionnelles, ainsi que la suspension de différents droits constitutionnels (droit de réunion et de mobilité, inviolabilité du domicile, etc.). Les dirigeant-es d'organisations paysannes et autochtones sont traîné-es devant les tribunaux pour « crime organisé » ou « apologie du terrorisme » – une criminalisation des mobilisations qui est reproduite sans fin par les principaux médias nationaux.

Cette violence d'État s'inscrit dans une longue histoire qui puise ses racines dans l'histoire coloniale du Pérou, et qui se réactualise régulièrement avec des modalités racistes. A l'époque néolibérale, elle est mise au service des intérêts du grand capital transnational extractif ; au point que les policiers sont légalement autorisés à travailler pour des entreprises privées lors de leurs journées de repos, ce qui les transforme en service de sécurité privée des entreprises. Lors des conflits, leurs salaires sont payés par l'État mais ils sont hébergés à l'intérieur du campement minier et transportés par la flotte de l'entreprise minière. Une collusion qui explique en grande partie la rancœur viscérale des communautés contre le système économique et politique dominant, qui a été au cœur des révoltes meurtrières de 2022-2023.

#MeTooHôpital: ensemble contre les violences sexistes et sexuelles, Solidaires en action !

Début octobre, les organisations syndicales du CHU de Toulouse ont appris l'intégration d'un interne condamné en première instance pour cinq agressions sexuelles (2017-2020), en attente de son procès en appel. La mobilisation des syndicats (CGT CHU Toulouse, SUD Santé Sociaux 31 et fédéral), professionnel·le·s de santé et organisations féministes a été immédiate et massive pour empêcher son affectation. Recours aux instances, droit de retrait, collages, couverture médiatique : tous les moyens ont été déployés.

La direction du CHU et de l'université, en qualifiant cette situation de simples « difficultés », ont témoigné d'un mépris évident envers les victimes et les milliers de soignant·e·s et patient·e·s choqué·e·s. Pendant des années, aucune procédure disciplinaire n'avait été engagée, laissant cet interne dans une totale impunité malgré des faits signalés dès 2020 à la faculté de Tours. Ce n'est qu'après une forte mobilisation que l'ARS Occitanie a suspendu l'interne, quelques jours avant son affectation prévue au CHU de Toulouse ou au CH de Carcassonne.

L'avocat de l'interne a contesté cette décision devant le tribunal administratif, minimisant les faits en les qualifiant d'« actes désagréables ». Pourtant, le juge des référés a confirmé la suspension fin novembre. Parallèlement, l'interne a comparu le 4 décembre devant la cour d'appel d'Orléans, où le verdict est attendu pour le 14 janvier.

Cette affaire, survenue à quelques jours de la Journée internationale pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles, montre que seule une mobilisation massive et conjointe des syndicats, féministes et personnel hospitalier peut confronter les directions à leur devoir de sécurité. Nous soulignons le travail et la détermination des associations féministes locales notamment du collectif Emma Auclert, né de cette affaire. La suspension prononcée par l'ARS, bien que tardive, marque un pas en avant et prouve que le mouvement #MeTooHôpital est en marche.

Pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles dans les hôpitaux, la lutte doit se poursuivre. Ensemble, faisons entendre nos voix pour que justice soit rendue et que l'impunité cesse, dans les hôpitaux comme ailleurs.

Gagner le congé hormonal : un pas vers l'égalité au travail ?



<https://www.youtube.com/live/PGShzlxlmHM?si=XM6okA4Q5g7VxsQG>

Avec Annabel Brochier, psychologue du travail et ergonome, Myriam Lebki secrétaire confédérale CGT responsable des questions femme-mixité, Violette Mussat, secrétaire de Solidaires Paris, membre de la commission féminisme de Solidaires national et Julie Ferrua, co-déléguée générale de l'Union syndicale Solidaires nous avons échangés sur la nécessité et la forme du congé hormonal mais aussi les oppositions qui pourraient être posées.

Les conséquences et risques au travail du cycle hormonal

Annabel Brochier a commencé par rappeler les impact des cycles hormonaux sur le corps des femmes, et donc pourquoi on avait besoin de ce congé, de ce temps d'absence du travail.

Les différentes étapes de ces cycles sont : les règles ; le syndrome prémenstruel ; l'ovulation (inflammatoire sans souci de pathologie) ; la période de procréation (préparée ou non, il y a mobilisation psychique et arrêt de la pilule et des hormones) avec en plus

questionnement sur le fait d'être enceinte ou non (quel que soit son choix) à gérer au travail, le premier trimestre de grossesse qu'on doit taire (on ne sait jamais) mais qui est un énorme bouleversement hormonal et physique ; la période d'interruption de grossesse ; la période pré-ménopause, la ménopause et la post-ménopause ; la contraception à la charge des femmes (rdv médicaux, pose/dépose de stérilet, étapes des changements hormonaux) ; traitements hormonaux (transition de genre, contraception, ménopause, FIV...) ; la surveillance médicale avec injonction sur le corps des femmes de surveiller ce cycle hormonal qui serait signe de bonne santé car lié à la contraception.

On va beaucoup parler des règles et des douleurs des règles. Les différents textes de loi proposés sur le congé menstruel parlent de douleurs incapacitantes des règles. Pourtant, ces douleurs concernent la majorité des femmes mais toutes ne connaîtront pas le côté incapacitant. Selon l'IFOP, 10 à 12 % des femmes déclarent ne pas avoir de douleur pendant les règles, cela

laisse 90 % des femmes avec des douleurs.

Mais ces douleurs ne se limitent pas au ventre. Nous avons des douleurs dans le dos, le ventre, les seins, les jambes, des migraines, des hémorroïdes, des troubles du transit (10 % des femmes ont des diarrhées les deux premiers jours des règles), des flatulences, de la constipation, des vertiges, des malaises, des nausées, des bouffées de chaleur, des fuites urinaires et anales, delâchement des tissus, effets secondaires des médicaments, ...

En plus des effets physiques, il y a les effets psychiques : devoir cacher son état qui est pourtant un état naturel, conflit de valeur et injonction paradoxales (risques psychosociaux - il faut aller travailler alors qu'on n'en est pas capable. Malheureuse de faire semblant d'aller bien et de ne pas réussir à travailler),

Tout cela a un coût cognitif : anticiper sa journée de travail et établir des stratégies d'évitements, être dans l'hypervigilance permanente, des efforts plus importants pour se concentrer pour arriver au même niveau, dissimuler son état.

Il y a un effet cocktail. On ne peut pas prendre les problèmes un par un, par exemple d'abord les règles puis on verra la suite après. Les femmes subissent un cumul des pénibilités. C'est cette accumulation qui les amène à l'épuisement, et à concilier avec le travail mais aussi le risque professionnel (notamment les RPS) qui se cumule avec la charge mentale.

Toutes les femmes n'ont pas tous ces effets tout au long de leur vie, mais les femmes qui traversent l'ensemble de ces périodes sans effets n'existent pas. Les femmes sous-déclarent et minimisent leurs symptômes, il faut faire des enquêtes en commençant par lever les biais sociaux et les injonctions que mettent le capitalisme et le patriarcat sur les femmes.

Il est important de regarder ces congés sous l'angle de la prévention pour concilier vie hormonale et vie professionnelle en levant les biais sociaux qui

font que les femmes se taisent. Puis nous avons présenté la position de Solidaires suite au débat de congrès où la nécessité d'un droit à l'absence a été reconnue.

Nous revendiquons 28 jours par an sans certificat médical.

Le chiffre de 28 ressort des différentes enquêtes menées comme étant le nombre de jours moyens dont les femmes ont besoins pour ne pas être en souffrance au travail sur les questions hormonales. Et sans certificat médical, car sans compter le problème des déserts médicaux en France et les préjuger des médecins du type « c'est normal que les règles fassent mal, nous n'avons pas besoin d'un médecin pour nous dire que notre mal de ventre ou notre migraine hormonal est lié à notre cycle hormonal et ne nous permet pas de travailler dans de bonnes conditions. Plusieurs syndicats de Solidaires travaillent sur cette

question, ce qui nous a permis d'avancer sur notre revendicatif commun au dernier congrès de Solidaires. A voir maintenant comment on le porte dans des AG et préavis de grève.

Myriam Lebkiri a elle développé la position de la CGT qui tourne autour de la revendication de la suppression du jour de carence, des aménagements de poste et de la problématique de l'augmentation des discriminations à l'embauche qu'entraînerait la mise en place de ce congés. Elle est revenue aussi sur l'importance de la médecine du travail qui devrait être à l'écoute des salariées mais pas du patronat.

Nous avons conclu sur « comment tenir le patronat à la culotte » et les sanctions que l'on pourrait mettre en place contre les discriminations en entreprises sur ces sujet là. Et sur le fait de s'emparer de ce sujet pour le porter en intersyndical pour la construction de la Grève Féministe du 8 mars.



CANTINE-GÔTER POUR TOU-T-ES

DÉFENDONS DE VÉRITABLES SERVICES

En Seine-Saint-Denis, des luttes surgissent sur la question du périscolaire et de la cantine. En lutte depuis avril, les parents d'Aubervilliers viennent d'être rejoints par ceux de Saint-Denis en novembre. Ces luttes ont pour point de départ des questions d'accès au périscolaire et à la cantine mais aussi de qualités des services rendus. Mais c'est bien un fond féministe qui sous-tend les revendications des parents – surtout des mères. Les Unions locales Solidaires, Sud CT et Sud éducation ont décidé de porter ces luttes en les plaçant sous l'angle féministe avec des revendications autour de la défense d'un service public de l'enfance et l'amélioration des conditions de travail pour les agents.

Non à la réservation des activités périscolaires

A Aubervilliers, les parents s'opposent à une réforme de l'accès aux services : on leur demande désormais de réserver et d'annuler 7 jours avant là où auparavant les inscriptions se faisaient le jour même. En cas de non-respect du règlement, les parents sont pénalisés financièrement. Les mères dénoncent un système qui impactent les femmes car en perdant en souplesse d'accès, ce sont elles qui se retrouvent à devoir gérer les imprévus. La mobilisation a libéré une parole autour de la pression engendrée par les systèmes de garde sur les parents. Beaucoup de mères excédées dénoncent l'impact sur leur rapport au travail mais aussi tout simplement dans leur emploi du temps quotidien. Des femmes victimes de violence expliquent comment elles doivent composer avec l'ex-conjoint violent pour s'adapter au système... La notion de charge mentale s'est rapidement immiscée au cœur de la lutte. Il y a la charge de l'organisation mais aussi la charge de la « bonne éducation » des enfants. Quand l'ancien système laissait la possibilité aux parents de s'adapter au rythme de l'enfant, aujourd'hui l'absence de souplesse fait culpabiliser les parents. Tout doit être pensé en avance indépendamment de l'état de fatigue des enfants, de leur envie ou non de rester avec leurs copains, etc.



Revaloriser les métiers d'animation

Depuis novembre, ce sont aussi les agents et les parents de Saint-Denis qui se mobilisent en dénonçant la dégradation des conditions de travail des agents et donc des conditions d'accueil des enfants. Ces revendications recourent des observations faites à Aubervilliers, où la mairie justifie la réforme par le manque de « vocations » d'animateurs. En réalité, les métiers du périscolaire sont des métiers sous-payés et le plus souvent contraints par des horaires élargis avec des trous dans la journée. La faible considération des animateurs n'aide pas à donner envie d'entrer dans ces métiers.

Pour une inconditionnalité d'accès au périscolaire

Ces réformes du périscolaire s'inscrivent dans une logique qui vise à replier l'éducation sur la famille. Elles alignent ces villes de tradition communiste sur les politiques de villes où ces services étaient déjà limités. Pour Solidaires 93, les temps périscolaires doivent être défendus comme des temps non scolaires de socialisation des jeunes enfants où le jeu, la création et l'apprentissage collectif sont placés au centre. Ce sont des temps importants pour que les enfants puissent s'émanciper en collectivité et un jour peut-être, à leur tour, défendre une société fondée sur l'égalité et les solidarités. C'est pourquoi nous défendons une inconditionnalité – avec gratuité - de l'accès à ces services et un lissage national des politiques du périscolaire.

À DÉCOUVRIR

Exposition

«Janine Niépce, regard sur les femmes et le travail»

Cette exposition est incluse dans le programme de la Cité de l'économie « C'est quoi le travail ? » ; elle est visible du 3 octobre 2024 au 5 janvier 2025.

<https://www.citeco.fr/sites/default/files/2024-08/saison-culturelle-sept-dec-2024.pdf>

Janine Niépce fait partie du courant « humaniste » de la photographie d'après-guerre. Elle est l'une des premières photographes à mettre en lumière le quotidien des femmes dans leur foyer, effectuant en son sein un travail non salarié et non reconnu par la société mais pourtant créateur de valeur.

Environ 70 photographies de l'artiste, en noir et blanc, témoignent des évolutions de la place des femmes pendant la seconde partie du 20e siècle. Elles montrent le quotidien des femmes des années 50 à 90, mettant en lumière leur contribution essentielle à la société, leurs luttes pour leur affranchissement vis-à-vis de la maternité et pour l'égalité et enfin leur évolution au sein du monde du travail.

Janine Niepce photographie l'intégration de la société par ces femmes qui sortent de leur foyer ainsi que les signes d'émancipation féminine comme l'accès des jeunes femmes à des filières scientifiques, de nouvelles modes (coupe à la garçonne, mini-jupe, pantalons), des jeunes gens attablés à des cafés, des femmes qui fument...



Viticultrices

Treize femmes racontent leur travail de la vigne et du vin



Coordonné par Françoise Carraud et édité par la Coopérative Dire le travail.

<https://www.direletravail.coop>

Elles sont saisonnières, employées, salariées, cheffes d'exploitation, conjointes de chef d'exploitation. Elles ont accepté de raconter leurs journées de travail et leur investissement dans le dur et complexe travail de la vigne et du vin. C'est toute une équipe qui a recueilli et mis en forme les récits, qui ont été validés par les personnes concernées avant publication.

Nous découvrons la diversité de leurs travaux : grâce au lexique, nous comprenons ce que veut dire tailler ou plier, tirer les bois ou curer les baguettes, monder, relever ou accoler... Outils et engins dévoilent leur évolution : un sécateur à l'ancienne et un sécateur électrique (dont le poids de la batterie a beaucoup diminué), une pince pour plier les baguettes et un pistolet pour poser les agrafes, le tracteur vigneron qui passe entre les rangs et l'enjambeur qui passe au-dessus et donne le vertige, et tous leurs accessoires, souvent lourds à installer - pour labourer, biner, désherber, cisailer, traiter, vendanger, planter ou arracher des piquets.

Plaisirs et difficultés de cette vie professionnelle sont détaillés : l'observation de la nature et des saisons, de la pousse des pieds de vigne, des bourgeons et des feuilles, mais aussi la solitude (« un

pied de vigne, ce n'est pas bavard ») ou les douleurs physiques, le mélange parfois compliqué à vivre entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale. La variété des activités est soit répartie entre plusieurs postes de travail, soit entièrement assumée par les exploitantes, comme la taille, le pliage, l'entretien des pieds de vigne, mais la vendange nécessite l'embauche de saisonniers ; la conduite des engins peut être confiée à des salariés tractoristes ; la fabrication du vin est la tâche du maître de chai et sa conception est celle de l'œnologue ; la mise en bouteilles, la commercialisation, la recherche, peuvent faire appel à des spécialistes, ou pas.

Aurélië s'interroge sur la finalité de son travail : « je produis une boisson qui rend les gens accros : de l'alcool qui peut être consommé avec modération mais reste un produit dangereux pour la santé ». Elle préfère dire qu'elle produit du raisin.

Plusieurs se questionnent sur les traitements phytosanitaires : Solange essaie de faire diminuer les doses et le nombre de passages, elle proteste quand les travailleurs restent dans les vignes après le traitement. Elle insiste pour qu'ils portent des vêtements protecteurs (gants, combinaisons, masques, lunettes). La pénibilité du travail est très importante et occasionne beaucoup de problèmes de santé.

Toutes assument les tâches administratives de l'exploitation : gestion des commandes de produits et de matériels, comptabilité, démarches, gestion du personnel.

Eva évoque très clairement l'inégalité des tâches entre les femmes et les hommes : « Les hommes ont tendance à faire la mécanique, le bricolage. On a nos postes, le travail est partagé, mais pas de manière équitable. Nous, on a le quotidien et eux, c'est mensuel ou hebdomadaire. Parce que ce n'est pas tous les jours que tu bricoles la mécanique non plus. Alors que faire à manger, c'est tous les jours. Promener les chiens, c'est tous les jours. C'est un peu dégueulasse.

On a deux fois plus de fatigue. Quand on est deux, souvent le monsieur n'aime pas faire les papiers, donc tu dois faire tes papiers et les siens. Tout ce qui est administratif, c'est souvent la femme qui gère. Les hommes n'aiment pas ! Nous, on n'aime pas non plus, mais il faut bien que quelqu'un se le coltine. Et puis, si déjà je fais le mien, autant faire le sien au passage. Mais la gentillesse, ils en profitent un peu. »

Le sexisme ordinaire

Solange constate que « Les femmes, elles arrivent rarement en retard à la vigne et elles ne partent pas souvent avant. Tu peux leur faire confiance. Les hommes, ce n'est pas toujours le cas. On a eu un apprenti, un gars de vingt-quatre, vingt-cinq ans, qui ne supportait pas d'être dirigé par une femme. Il n'écoutait pas les consignes de ma fille qui était sa maîtresse d'apprentissage. Il attendait toujours que ce soit mon mari qui lui dise ce qu'il devait faire. Là je me suis fâchée un gros coup – il y a des fois où il le faut – il a entendu et, comme il n'était pas d'accord, il a démissionné. »

Les inégalités

Plusieurs analysent les différences de statut entre les hommes et les femmes dans les exploitations : salaire inférieur, précarité plus fréquente, moindre reconnaissance mais toutes sont bien conscientes de ces inégalités et essaient au quotidien de changer les choses, de s'imposer même si aucune ne se dit féministe !

Merci à ces treize femmes d'avoir partagé leur vécu, leur « métier-passion » dans toute sa richesse, leur recherche de la beauté de la nature et de la justesse des gestes professionnels, leurs capacités à travailler seules et avec d'autres, leur souci du soin à porter à la nature et aux personnes humaines !

Merci à Françoise Carraud et à toute l'équipe de la coopérative Dire le travail qui donnent à voir les réalités du travail.

On a lu :

Plein de conseil de lecture et de livres à emprunter dans la bibliothèque militante.

https://solidaires.org/espace-adherent/infos-internes-solidaires/notes-internes/Une_bibliotheque_militante_a_la_Grange_aux_Belles_n8/

Focus en ce mois de janvier 2025, pour les 50 ans de la loi Veil sur deux BD qui reprend des moments forts de l'histoire de cette lutte.

Le Manifeste des 343: L'histoire d'un combat d'Adeline Laffitte, Hervé Duphot et Hélène STRAG

Fin 1970, Nicole, jeune documentaliste au Nouvel Observateur s'indigne du sort des femmes obligées d'avorter clandestinement. Elle décide de mettre en place une action d'envergure avec le Mouvement de Libération des Femmes et de monter un « scoop » destiné à changer la société et les mentalités...

Ce sera le Manifeste des 343, rédigé par Simone de Beauvoir, signé par 343 Françaises connues ou inconnues et publié par Le Nouvel Observateur le 5 avril 1971, alors que l'avortement était illégal en France. Cette audace a marqué l'histoire du féminisme français et ouvert la voie à la loi Veil dépenalisant l'avortement, adoptée en 1975.

Après 50 ans, les auteurs ont voulu revenir sur les événements qui ont conduit à sa parution dans Le Nouvel Observateur et redonner à chacun-e son rôle légitime. Mais aussi les freins rencontrés dans la société, la famille et au travail dans cette rédaction d'hommes.



Bobigny 1972 de Marie Bardiaux - Vaïente et Carole



Mon corps, mon choix : un procès historique

En 1972, Marie-Claire Chevalier, enceinte à la suite d'un viol, est dénoncée pour avortement clandestin par son propre agresseur. L'avortement est encore, à cette époque pas si lointaine, un délit passible d'une très forte amende et même d'incarcération. Sa mère qui a tout mis en œuvre pour lui venir en aide, ainsi que des femmes ayant pris part aux événements, comparaissent, elles aussi, pour complicité. Cette affaire dramatique tristement banale devient l'un des grands procès historiques par le concours de Gisèle Halimi, avocate de toutes les grandes causes féministes et antiracistes. Elle s'empare de l'histoire de Marie-Claire et de sa mère, pour créer un électrochoc médiatique, public et sociétal. Elle ne défend plus une jeune femme « coupable » d'avortement, elle attaque les lois et politiques anti-abortives qui sévissent en France. Forte du soutien de grandes stars françaises, actrices, intellectuelles, journalistes mais aussi personnalités politiques, Maître Halimi a pour objectif de provoquer une jurisprudence dont le tribunal de Bobigny devient le théâtre.

Ce roman graphique, développé avec force et réalisme par Marie Bardiaux-Vaïente et magnifié par Carole Maurel, revient sur l'histoire de celles qui ont préparé le terrain pour la loi Veil, promulguée en 1975. Un album puissant, poignant, et nécessaire dans le contexte actuel. Marie-Claire fut le symbole de toute une génération, portée littéralement par sa mère et son avocate, mais aussi par toutes celles qui vivent l'intolérable injustice de centaines de milliers de femmes chaque année, dont les plus précaires sont les victimes les plus criantes. Un édifiant plaidoyer pour la liberté et l'émancipation, à lire absolument.

8 mars

EN GRÈVE

**Journée internationale de lutte
pour les droits des femmes**



Régina Albertini



Réseau syndical international de solidarité et de luttes
laboursolidarity.org